



Aucun espoir pour les démunis

AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

	Crédit 1981	Crédit 1982
Aide totale	402.011.000	397.885.000
P.N.B. estimé	166.094.000.000	184.639.000.000
Aide totale en % du P.N.B.	0,24 %	0,21 %
Aide bilatérale	185.175.000	185.555.000
Aide bilatérale en % de l'aide totale	46,06 %	46,63 %
Aide multilatérale	216.836.000	212.330.000
Aide multilatérale en % de l'aide totale	53,94 %	53,36 %

Comme l'indique le tableau ci-dessus, l'aide au développement diminue au Luxembourg de 4.126.000 F en valeur absolue entre 1981 et 1982, sans tenir compte de la dépréciation de la monnaie due à l'inflation. Le pourcentage du P.N.B. que le Luxembourg consacre à l'aide au développement tombe ainsi de 0,24% en 1981 à 0,21% en 1982.

Dans les montants de l'aide totale, le Gouvernement a déjà inclu les 75 mio qu'il entend consacrer à des prêts d'Etat à Etat (crédit nouveau en 1981), ce qui explique le pourcentage élevé de l'aide bilatérale. (46%).

L'article 1er du projet de loi ayant pour objet les prêts d'Etat à Etat stipule ce qui suit: "Dans l'intérêt du commerce extérieur, notamment dans le cadre de la coopération au développement, le Gouvernement est autorisé à consentir à des Etats ou à des organismes étrangers des prêts qui peuvent être liés à la fourniture de prestations d'origine luxembourgeoise."

Ces prêts constituent donc en premier lieu un puissant instrument de promotion pour nos exportations: Lorsqu'une entreprise luxembourgeoise désire faire des exportations vers d'autres pays, en principe vers des pays en voie de développement, le Gouvernement luxembourgeois, afin d'attirer des clients, peut accorder à ceux-ci les crédits qui leur manquent.

Dans la mesure où ces prêts sont distribués à ces conditions particulièrement avantageuses (remboursables à très long terme, taux d'intérêt très bas) nous pouvons convenir qu'une partie du montant indiqué (mais non pas l'entièreté, puisque l'argent est remboursable) constitue une aide.

Il est toutefois impossible de dire a priori si cette aide peut être considérée comme aide au développement car le projet de loi en question ne fait valoir aucun critère de développement que devrait satisfaire le prêt. (Du matériel de construction, par exemple, sera-t-il utilisé pour construire une école, une banque ou une caserne militaire?)

Il est à craindre que cet argent ne bénéficie surtout à nos entreprises ainsi qu'aux élites dans les pays en voie de développement.

Remarquons qu'il ne s'agit pas de remettre en question l'aide à l'exportation, mais il semble aberrant de parler dans ce contexte d'aide au développement du Tiers-Monde. (Il faudrait donc, en toute honnêteté, diminuer les chiffres cités au début de 75 millions.)

De tels liens entre l'aide au développement et la promotion des exportations ne sauraient que pervertir

"Was nützt es, wenn die Kirchen vom Staat mehr Entwicklungshilfe und gerechtere Gesetze verlangen und die Christen gleich bleiben?"

Ronald J. Sider

(Schweizer Fastenkalender 1981)

notre aide.

Les pauvres voient rapidement s'échapper leur chance!

D.C.

Les crédits inscrits à la section 04.2 au titre de coopération au développement subissent une diminution de 13.290.000 frs, soit 6,98% par rapport au budget 1981. Cette réduction est due au fait que les contributions prévues pour le fonds européen de développement (FED) sont sensiblement inférieures à celles inscrites au budget de l'exercice antérieur. Cependant le gouvernement entend faire progresser, même en période de crise persistante, le volume de l'aide consentie aux pays en voie de développement et atteindre par étapes l'objectif des 0,7% du PNB fixé dans le cadre des Nations Unies.

Schizophrenie ou démagogie pure? (Projet de budget 1982, p. 78)*